

# Communiqué de presse d'Eric Piolle, Maire de Grenoble

Vendredi 22 février 2019

SERVICE PRESSE  
VILLE DE GRENOBLE  
presse@grenoble.fr  
04 76 76 39 21  
04 76 76 11 42



## Limitation de l'A480 à 70km/h : enfin un premier pas vers un boulevard urbain métropolitain...

Eric Piolle, Maire de Grenoble, déclare : « La Ville de Grenoble avait émis plusieurs sérieuses réserves sur le projet de l'A480 pour faire de cette autoroute du siècle dernier un boulevard métropolitain du XXI<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, M. Lionel Beffre, Préfet de l'Isère a signé l'arrêté fixant la limitation de vitesse à 70km/h sur l'A480. C'est une première victoire et l'aboutissement de plusieurs années de travail pour les défenseurs de l'environnement et du cadre de vie dont nous faisons partie !

70km/h c'est moins de pollutions, moins de bruit, moins d'accidents, je me réjouis que cette première réserve soit levée. **C'est la preuve que le projet peut encore bouger !**

Mais le travail ne s'arrête pas là. Le projet global doit encore être largement amélioré et le chemin est encore long. L'A480 doit avant toute chose améliorer la situation des riverains, pas seulement la vie des automobilistes ! Le projet, conçu pour des générations et des générations, doit aussi

préserver et renforcer la biodiversité et améliorer la qualité de l'air. Il ne peut se limiter à ne pas aggraver l'existant !

Premièrement, il faut profiter de ce projet pour **réserver des voies au covoiturage et aux transports en commun**, pour améliorer à la fois la fluidité et la qualité de l'air. Aujourd'hui dans les bouchons le matin, on compte 1.04 personne par voiture. Nous devons profiter du projet pour réduire l'autosolisme et donc les pollutions. Dans de nombreuses villes à l'étranger c'est déjà une réalité : Halle, Tübingen, Essen.

Deuxièmement, il **faut plus de murs anti-bruit, plus de protection vis-à-vis du risque inondation et moins de pollutions** pour mieux protéger les Grenoblois.es.

Troisièmement, l'A480 s'intègre dans un milieu naturel sensible en bordure de rivière, il est nécessaire de préserver et de renforcer la nature environnante : **chaque arbre**

**coupé doit être remplacé, sur site, par deux nouveaux arbres et les recommandations émises par le Conseil National de Protection de la Nature sur la biodiversité doivent être suivies par les porteurs de projet.**

Nous continuerons à travailler pour faire évoluer ce dossier et restons déterminés à ce que ces améliorations soient mises en œuvre.

Les Grenobloises et les Grenoblois peuvent compter sur la vigilance et l'exigence de la municipalité sur ce projet. »